



Assurance Solde Restant Dû Solo

Nom du produit	Assurance Solde Restant Dû Solo
Formules	Experience et Experience+
Type d'assurance	Assurance décès temporaire à capital décroissant
Public cible	<ul style="list-style-type: none">▪ Personne physique cherchant à protéger sa famille en cas de décès▪ Indépendant/Personne morale cherchant à protéger son entreprise en cas de décès
Tarif	<ul style="list-style-type: none">▪ Tarif garanti par périodes successives de 2 ans▪ Choix entre :<ul style="list-style-type: none">▪ tarif fumeur▪ tarif non-fumeur
Garantie	Garantie en cas de décès : versement du capital restant à rembourser
Durée	<ul style="list-style-type: none">▪ Min. 3 ans▪ Max. fixé de façon à respecter l'âge maximal au terme c-à-d 75 ans▪ Pré-assurance : max. 24 mois
Âge	<ul style="list-style-type: none">▪ À la souscription :<ul style="list-style-type: none">▪ min. 18 ans▪ max. 65 ans▪ Au terme du contrat : max. 75 ans
Capital assuré	<ul style="list-style-type: none">▪ Min. 10 000 € (100 % du montant du crédit doit être couvert s'il s'agit du tarif Experience+)▪ Max. 2 500 000 €▪ Capital emprunté : décroissant
Commission	Une commission d'encaissement, que vous en tant que intermédiaire en assurances pouvez déterminer, exprimé en % sur la prime commerciale (varie de 0 % à 25 % par pas de 1 %). Elle est fixée par défaut à 15 % dans eLife+.
Type de prime	<ul style="list-style-type: none">▪ Prime unique▪ Primes uniques successives▪ Primes constantes
Fractionnement	<ul style="list-style-type: none">▪ Semestriel (2 %)▪ Trimestriel (3 %)▪ Mensuel (4 %)
Durée de paiement	<ul style="list-style-type: none">▪ Prime unique : une prime▪ Primes uniques successives : prime annuelle variable pendant toute la durée de la couverture▪ Primes constantes : sur max. 2/3 de la durée de la couverture
Participation bénéficiaire	Pas de participation bénéficiaire
Rachat et réduction	La conversion, la réduction ou le rachat ne s'appliquent pas aux contrats d'assurance à primes constantes périodiques payables pendant une période supérieure à la moitié de la durée du contrat

Nom du produit	Assurance Solde Restant Dû Solo
Formules	Experience et Experience+
Fiscalité	<p>Fiscalité des primes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taxe de 2 % sur les primes sauf pour les assurances de solde restant dû conclues par des personnes physiques et qui servent à la garantie d'un emprunt hypothécaire conclu pour acquérir ou conserver un bien immobilier, qui bénéficient de la taxe sur les primes de 1,1 %. ▪ 4,40 % pour les personnes morales ▪ 0 % dans le cadre de l'épargne pension <p>Si le contrat remplit les conditions pour bénéficier d'un avantage fiscal, les primes peuvent être prises en compte pour la réduction d'impôts pour l'épargne pension, l'épargne à long terme ou le « Chèque Habitat » wallon.</p> <p>(*) Ceci n'est pas valable pour primes uniques successives</p> <p>Fiscalité des prestations</p> <p>Les prestations versées au(x) bénéficiaire(s) en cas de décès de l'assuré, sont soumises à l'impôt sur le revenu si les primes versées ont bénéficié d'un avantage fiscal (même une seule fois).</p> <p>Droits de succession</p> <p>Les dispositions légales et réglementaires belges sont d'application.</p>
Souscription, formalités médicales et couverture complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Souscription en ligne via eLife+ ▪ Formalités médicales adaptées en fonction du capital demandé ▪ Niveau des formalités médicales déterminé via la plateforme de souscription en ligne eLife+ ▪ Pour la couverture d'un crédit hypothécaire, il y a une couverture provisoire gratuite en cas de décès (maladie et accident) d'une durée maximale de 4 mois, qui sera accordée à partir du moment où votre demande est formellement acceptée par AXA Belgium.